# Pluie et inondation

l'Auxiliaire BTP

**Selon certaines études, en cas de crue, le risque de noyade ou d'enfouissement dans des fosses ou tranchées augmente d'environ 5 à 10% des accidents de travail.***

**Reprise du chantier après une inondation :**

**Vérifier l'état des sols et des fondations :** un terrain détrempé peut fragiliser la construction.

**Contrôler l'état des installations électriques** avant de rallumer les équipements.

**Nettoyer et assécher les zones touchées :** pomper l'eau et laisser sécher avant de reprendre les travaux.

**Vérifier la solidité des structures temporaires :** Les échafaudages, grues et coffrages doivent être inspectés après de fortes pluies pour s'assurer qu'ils n'ont pas été fragilisés.

**Limiter l'utilisation des outils électriques :** privilégier les équipements à batterie et vérifier l'isolation des câbles pour éviter les risques d'électrocution.

**Consolider les talus et remblais** pour prévenir les glissements de terrain.

**Éviter le travail en hauteur et en fouille :** risque de glissade et d'effondrement.

**Porter des équipements de protection adaptés :** vêtements imperméables, gants antidérapants, chaussures de sécurité...

**Mettre en place des pompes de relevage :** pour évacuer l'eau rapidement et éviter la stagnation.

**Stocker les matériaux sensibles à l'abri :** sous une bâche ou un abris pour éviter l'humidité.

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 69413 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649056 - code APE 6512Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

*Source : PreventionBTP.fr